

Procès-VerbalCommission Régionale des Délégations

Réunion du Lundi 21 Novembre 2022

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16 Mail : Iraf.ooluneoosoleil@gmail.com M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33 Mail : brajond@orange.fr

INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour la saison au service compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr.

RAPPORTS 2022/2023

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le <u>COVOITURAGE</u> est <u>STRICTEMENT INTERDIT</u> entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

<u>Heure d'arrivée</u>: 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

<u>Rapport d'absence FMI</u>: Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

<u>Banc Délégué</u> : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

<u>Indisponibilités</u> : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

SAISIE BUTEURS N3: La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

BRASSARD EDUCATEUR:

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

COURRIERS RECUS

CR Prévention : Rencontre MYF / Montferrand (U18). Demande de délégué. Noté.

Aix FC et Manival St Ismier : Demande de Délégué. Noté.

Rapport de Mme CORNUS (Déléguée LFP) 8è T/CF : Remerciements.

M. GODIGNON: Rapport absence FMI (N3): Transmis au service compétitions.

M. LOPEZ: Noté.

Chassieu Décines FC : Invitation. Remerciements.

Pierre LONGERE, Abtissem HARIZA,

Président de la Commission Secrétaire de séance.